

**Tableau d'avancement de l'année 2026
au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe**

La Présidente de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L522-1 à L522-7, et L522-23 à L522-31,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques territoriaux,

Vu la délibération fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du comité technique,

Vu les lignes directrices de gestion de la collectivité fixées en date du 29/07/2021 après avis du comité technique,

Vu la liste des agents promouvables établie pour l'année 2026, 3 agents promouvables, dont 2 hommes (66,67 %) et 1 femme (33,33 %),

A R R E T E

Article 1 Sont inscrits sur le tableau d'avancement au grade d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe, par ordre de mérite, établi au titre de **l'année 2026**, les fonctionnaires suivants :

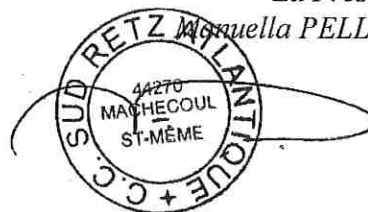
- 1 - Madame Sabrina COURONNÉ
- 2 - Monsieur Nicolas ROSSI
- 3 - Monsieur David THIBAUD

Article 2 Le présent arrêté sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité et notifié au fonctionnaire concerné.

Fait à Machecoul-Saint-Même, le 20 juillet 2026

La Présidente,

Manuela PELLETIER-SORIN



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

*Notifié le
(Signature de l'agent)*